

CAMAR FINANCE

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000.000 Francs
Siège social : 28 rue Marbeuf 75008 PARIS

RCS PARIS B 319 536 694

80 B 6258

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

EN DATE DU 13 NOVEMBRE 1995

PROCES VERBAL DE LA DELIBERATION

Tal de COMMERCE de PARIS
N° dépôt

03 JAN. 1996

S 77

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze,
Le Treize Novembre,
A Neuf heures,

Les associés de la société CAMAR FINANCE se sont réunis au siège
social sur convocation de la Gérance.

SONT PRESENTS :

- Monsieur Francis LENTSCHNER
propriétaire de..... 5.000 parts

- Madame Elisabeth CITROEN,
propriétaire de..... 5.000 parts

SOIT LA TOTALITE DES..... 10.000 parts
composant le capital social.

L'assemblée réunissant la totalité du capital social peut
valablement délibérer.

Monsieur Francis LENTSCHNER prend la présidence de l'assemblée en
sa qualité de Gérant et associé.

Puis, il rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un Commissaire aux Comptes Titulaire et d'un
Commissaire aux Comptes Suppléant,

h *ee* *h*

- Nomination d'un Commissaire à la Transformation,
- Agrément de nouveaux Associés,
- Modification de l'Article 12 des Statuts,
- Questions diverses.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le rapport de la Gérance,
- texte des résolutions,
- copie des Statuts,
- divers documents.

Puis, Monsieur le Président rappelle que l'ensemble des documents sociaux a été mis à la disposition des Associés plus de quinze jours avant la date de l'Assemblée, conformément à la loi, ce qui est reconnu à l'unanimité.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport de la Gérance.

Cette lecture terminée, et après un échange de vues, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire Monsieur Philippe MURAT demeurant 41 rue Boucicaut 92260 FONTENAY AUX ROSES, et en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant, Monsieur Michel SCHMIDT demeurant 17 Avenue Anatole France 94400 VITRY SUR SEINE pour la durée légale, soit jusqu'à L'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2000.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'Article 72-1 de la loi du 24 Juillet 1966, décide de nommer en qualité de Commissaire à la Transformation, Monsieur Philippe MURAT demeurant 41 rue Boucicaut 92260 FONTENAY AUX ROSES, Commissaire aux Comptes de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'autoriser la cession de UNE part sociale appartenant à Madame Elisabeth CITROEN respectivement à Monsieur Simon LENCHENER, et à Madame Hélène LENCHENER demeurant tous deux 22 Avenue Mozart 75016 PARIS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de modifier l'Article 12 A-I des Statuts en ajoutant à la suite du deuxième paragraphe la phrase suivante :

"Toutefois, la signification peut être remplacée par le dépôt d'un original de l'acte de cession au siège social contre remise par le Gérant d'une attestation de ce dépôt."

(le reste de l'article restant sans changement)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

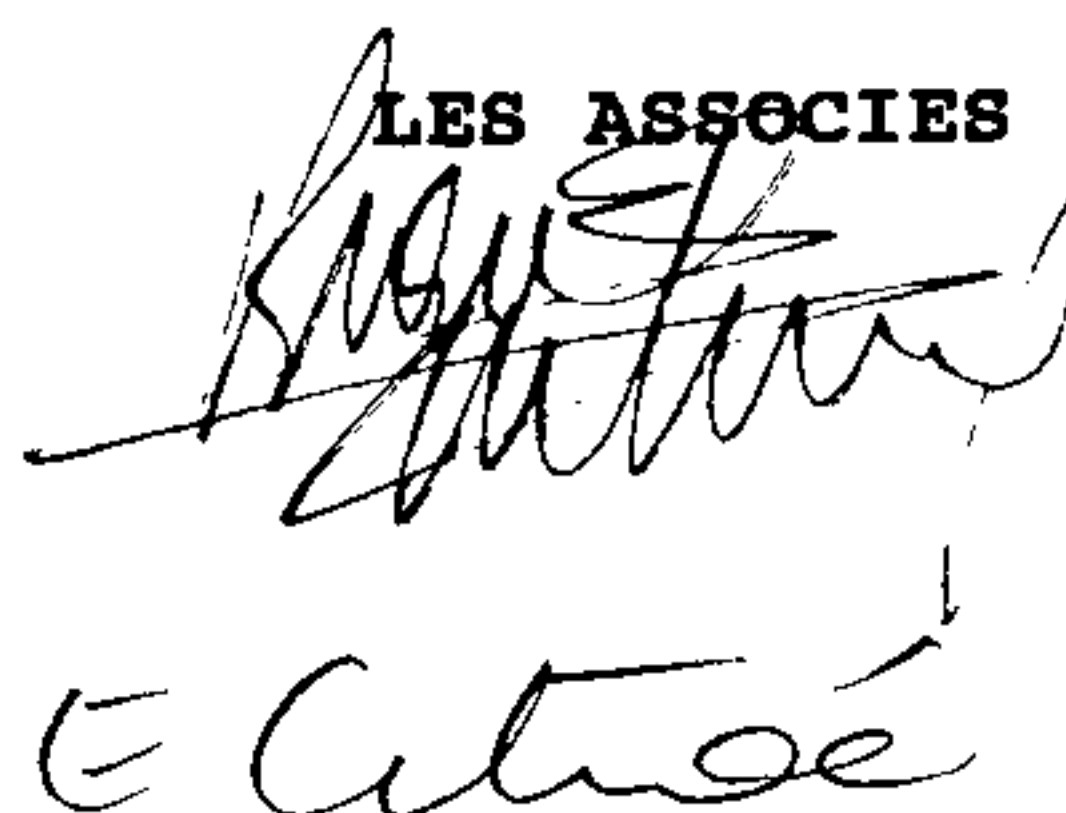
CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes, à l'effet d'effectuer tous dépôts et formalités prévus par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée.

Après lecture, le présent acte a été signé par les associés.

LE GERANT**LES ASSOCIES**

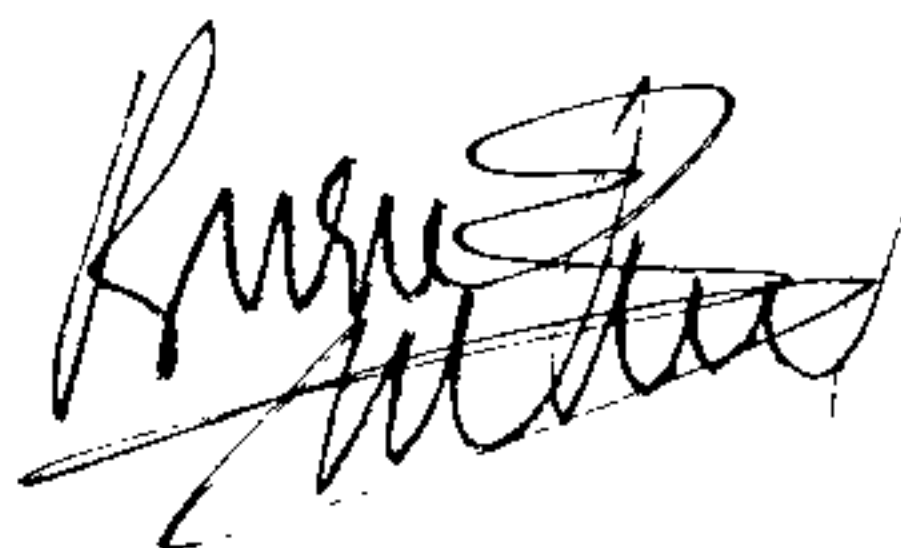
CAMAR FINANCE**RAPPORT DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE****EXTRAORDINAIRE LE 13 NOVEMBRE 1995**

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de soumettre à votre approbation, les décisions suivantes :

- la nomination d'un Commissaire aux Comptes Titulaire et d'un Commissaire aux Comptes Suppléant. Nous vous soumettons les candidatures de Monsieur Philippe MURAT en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire et de Monsieur Michel SCHMIDT en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant.
- la nomination d'un Commissaire à la Transformation dans le cadre de la transformation envisagée de la Société en Société Anonyme. Nous vous soumettons la candidature de Monsieur Philippe MURAT, sus-désigné.
- l'autorisation de cession de UNE part appartenant à Madame Elisabeth CITROEN respectivement à Monsieur Simon LENCHENER, et à Madame Hélène LENCHENER.
- la modification de l'Article 12 des Statuts.

Tel est, Messieurs, le sens des résolutions qui sont soumises à vos suffrages.

LE GERANT

Nominations CCT & CCS
Transformation en ANO
Nom. dir. gén.
Cessions
Modif statuts

CAMAR FINANCE

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000.000 Francs
Siège social : 28 rue Marbeuf 75008 PARIS

RCS PARIS B 319 536 694

EXTRAIT 80B6258

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

EN DATE DU 13 NOVEMBRE 1995

PROCES VERBAL DE LA DELIBERATION

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire Monsieur Philippe MURAT demeurant 41 rue Boucicaut 92260 FONTENAY AUX ROSES, et en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant, Monsieur Michel SCHMIDT demeurant 17 Avenue Anatole France 94400 VITRY SUR SEINE pour la durée légale, soit jusqu'à L'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2000.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ll ll ee

CERTIFIÉ CONFORME

